AMAP AIGREFEUILLE
Contrat Volailles 2026/ 2027

Le présent contrat est passé entre :

et

Le mangeur,
Nom Prénom :

Adresse :

Tel :

Mail :

Le producteur,
La Ferme du Vigneau
Cédric RETOURS
17 le vigneau
44330 La Chapelle Heulin
Tel : 06 02 13 95 61
Mail : lafermeduvigneau@outlook.fr

Distribution : Local football, route de la chapelle le jeudi de 18h30 à 19h45 aux dates indiquées
Référente : Julie TROGER – trogerguery44@gmail.com – 06 65 59 91 13
3 types de produits vous sont proposés, avec un **engagement de 10 distributions par produit**.

Produit	Provision annuelle	Nombre de poulet/date de distribution	Total en €
Petit poulet≈1,75kg	215 €		
Gros poulet ≈ 2 kg	246 €		
1/2 poulet ≈ 0,95kg	130 €		
TOTAL			**€**

Distibutions	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil
10	X	24	8	12	10	21	18	18	15	20	17	x

Une régularisation a lieu à la fin du contrat pour ajuster le prix payé aux quantités livrées sur la base des tarifs suivants :
12.30 €/kg pour les poulets
13,70€/kg pour le ½ poulet.
Le solde final est : soit reporté sur le contrat suivant, soit dédommagé (sous forme d'argent) si le contrat n'est pas renouvelé.

Règlement : 1 à 6 chèques à l'ordre de « La Ferme du Vigneau ». Dates d'encaissement des chèques ::

nb chèques :	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
Mi juillet	X	X	X	X	X	X
Fin Octobre					X	X
Fin Décembre		X	X	X	X	X
Fin Février				X	X	X
Fin Avril			X			X
Fin Mai				X	X	X

Le consomm'acteur/la consomm'actrice s'engage en son nom à :

- **Régler d'avance** l'achat de produits correspondant à une part de la production du paysan sur la durée du contrat. **La fréquence et la quantité demandées doivent être constantes pour toute la durée du contrat**.
- **Participer** dans la mesure de ses possibilités **au bon fonctionnement** et à **la vie de l'AMAP** (visite de ferme, animations diverses, ateliers pédagogiques et de soutien au producteur, …)
- **Récupérer** (ou faire récupérer) **son panier** à l'endroit et à l'heure convenus. En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les paniers non récupérés seront partagés par les permanents de distribution
- Venir chercher son panier (***prévoir une glacière ou un sac isotherme pour une meilleure conservation du produit)***
- **Reconnaître et accepter** les risques liés aux **aléas de la production** (intempéries, ravageurs, maladies…).
- **Régler l'adhésion à l'Amap de d'Aigrefeuille sur Maine** pour les années 2026 et 2027 fixée en AG (1 adhésion par foyer). Cette adhésion est obligatoire pour pouvoir souscrire à un contrat de producteur.

Le producteur s'engage à :

- Approvisionner les consomm'acteurs en volailles en quantité et qualité suffisantes, les aléas de production pouvant engendrer des manques à certaines périodes.
- **Etre présent le plus souvent aux distributions** et **informer en totale transparence** les consomm'acteurs sur ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques (fixation du prix moyen annuel du panier), écologiques (méthodes agro-écologiques), et sociales (travail/revenu…)
- Mener son exploitation dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement. L'alimentation des volailles est d'origine biologique ; la totalité des terres et produits de La Ferme du Vigneau est certifiée BIO depuis janvier 2021.

Le producteur :
La Ferme du Vigneau
Cédric RETOURS

Le consomm'acteur

(nom, prénom, signature)

Fait le ..... en **deux** exemplaires originaux